

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **21 novembre 2016**

Décision n° **CP-2016-1296**

commune (s) : Fontaines sur Saône - Lyon 7° - Villeurbanne - Givors

objet : Autorisation de déposer des demandes de permis de construire

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : jeudi 10 novembre 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 22 novembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, M. Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Brugnera), Képénékian (pouvoir à Mme Picot).

Absents non excusés : M. Passi.

Commission permanente du 21 novembre 2016**Décision n° CP-2016-1296**

commune (s) : Fontaines sur Saône - Lyon 7° - Villeurbanne - Givors

objet : **Autorisation de déposer des demandes de permis de construire**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 8 novembre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 modifiée, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.23.

Le Président d'une collectivité territoriale doit être expressément autorisé à déposer des demandes de permis de construire. Dans ces conditions, afin de pouvoir réaliser ces opérations dans les meilleurs délais, il est demandé d'autoriser monsieur le Président à déposer, le moment venu, cette demande pour les sites suivants, étant entendu que cela serait fait au fur et à mesure des besoins et dans la limite des crédits attribués.

- Permis de construire :

. *Lyon 7°* : 117, rue de Gerland - il s'agit de la création d'un espace de bureaux pour les chefs de secteurs de la collecte sud de 109 mètres carrés, d'un espace d'attente de 72 mètres carrés ainsi que la rénovation du hall d'attente existant (94 mètres carrés) à la demande de la direction de la propreté,

. *Lyon 7°* : rue du Vercors - site Monod de l'Ecole nationale supérieure - il s'agit de la construction neuve du bâtiment de recherche LR8 d'une surface utile de 2 300 mètres carrés destiné à regrouper les activités du laboratoire de géologie de Lyon (LGL), du laboratoire de reproduction et de développement des plantes (RDP), et du Centre de recherche pour l'interdisciplinarité (CRI),

. *Villeurbanne* : angle des rues Grignard et Fermi - Campus de La Doua - il s'agit de la construction neuve d'un bâtiment de 5 600 mètres carrés destiné à regrouper les activités de recherche de l'Institut de nanotechnologies de Lyon (INL) et l'activité d'enseignement de l'Ecole de chimie-physique-électronique de Lyon (CPE Lyon) sur le campus de Lyon Tech La Doua,

. *Fontaines sur Saône* : 6 montée Roy - Collège Jean de Tournes - il s'agit du désamiantage et de la réorganisation intérieure complète de l'établissement, avec la création d'un préau et d'une extension (salles de classe) de 1 200 mètres carrés qui permettra au collège d'accueillir au total 650 élèves, la mise à niveau technique et réglementaire (sécurité incendie, accessibilité, etc.) ainsi que la sécurisation du site,

. *Givors* : avenue Georges Charpak - il s'agit de la construction d'un bâtiment qui accueillera les nouvelles jeunes entreprises (startups) à la demande du service développement local et proximité de la direction innovation et action économique. Ce nouveau bâtiment construit sur un terrain de la Métropole de Lyon comprendra 10 ateliers louables totalisant 820 mètres carrés, 17 bureaux totalisant 266 mètres carrés, des espaces communs (salles de réunions, sanitaires, hall d'accueil, espaces coworking) et des locaux techniques. L'aménagement des espaces extérieurs (stationnement, voie de desserte, livraisons stockage, espaces verts) sera également prévu ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

Autorise monsieur le Président à :

a) - déposer les demandes de permis de construire portant sur les bâtiments situés 117, rue de Gerland à Lyon 7°, sur le site Monod situé rue du Vercors à Lyon 7°, sur le campus de la Doua situé à l'angle des rues Grignard et Fermi à Villeurbanne, sur le collège Jean de Tournes situé 6, montée Roy à Fontaines sur Saône, et sur le bâtiment situé avenue Georges Charpak à Givors,

b) - prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 22 novembre 2016.